



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

**RÈGLEMENT SQ-900-2022-06
AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-900-2022 STATIONNEMENT ET CIRCULATION
(ARRÊTS OBLIGATOIRES)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 18 décembre 2023, en vertu de la résolution numéro 25538-12-23;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'annexe « A » *Arrêts obligatoires* est modifié comme suit :

- Par le retrait de l'arrêt obligatoire sur la rue Haché à l'intersection de la montée Sainte-Thérèse, au nord
- Par l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Haché à l'intersection de la rue Panneton, dans les deux directions

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024.

Paul Germain
Maire

Me Caroline Dion, notaire
Greffière

Dépôt du projet :	25538-12-23	2023-12-18
Avis de motion :	25538-12-23	2023-12-18
Adoption :	25557-01-24	2024-01-15
Entrée en vigueur :		2024-01-16